

Master à finalité Professionnelle Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention : Management et conseil Spécialité : Contrôle de gestion et aide à la décision [FA]

RNCP13245 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	314, 313, 310
Code(s) ROME	M1202, M1204, M1206, M1402, M1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Management et conseil, Spécialité Contrôle de gestion et aide à la décision en apprentissage est de former et perfectionner des cadres de bon niveau pour les grandes organisations ainsi que des professionnels du conseil et de l'audit dans les domaines de la gestion, de l'organisation et des systèmes d'information de gestion. Cette formation est organisée en alternance avec la participation du CFA Sup2000 : un jour et demi par semaine à l'université, le reste du temps en entreprise. L'entreprise est considérée comme un deuxième pôle de formation aussi le poste occupé en entreprise doit être en adéquation avec le niveau et le contenu des enseignements.

L'articulation entre les deux pôles de formation est organisée, notamment sous la forme d'un double tutorat.

Une concertation systématique et régulière a lieu entre les deux tuteurs : universitaire et professionnel. Au cours de la scolarité l'étudiant(e) doit élaborer un projet professionnel défini et approuvé par l'entreprise et par l'université.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Management et conseil, Spécialité Contrôle de gestion et aide à la décision en apprentissage, le diplômé est capable de :

- Mettre en place des outils d'analyse, de pilotage, de régulation des activités de gestion.
- Concevoir, réaliser et déployer un système de gestion permettant de mesurer les performances
- Elaborer et adapter les indicateurs de mesure de l'efficacité, de l'efficacé, des synergies et de la flexibilité.
- Apprécier les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations, aider à la redéfinition des objectifs, des processus et des moyens.
- Vérifier la qualité des données financières et statistiques ; assurer la retransmission commentée de ces informations, et aider à leur interprétation.
- Améliorer l'ergonomie des tableaux de bord, la pertinence des traitements statistiques et la lisibilité des rapports d'activité.
- Créer des dispositifs d'information et de formation à destination de l'encadrement et des responsables d'unité.
- Réaliser des études d'opportunité, des simulations financières, des analyses des risques économiques d'une

structure (service, direction, entreprise).

- Diagnostiquer les dysfonctionnements dans les procédures de gestion et proposer des actions correctrices.
- Transformer l'exercice budgétaire en plan d'action opérationnel annuel voire pluriannuel.
- Suivre, analyser et faire connaître l'évolution de la réglementation comptable et financière.
- Manager une cellule de contrôle de gestion.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout secteur d'activité concerné en France et à l'international : toute entreprise industrielle ou de service, cabinet de conseil et d'audit ainsi que toute d'autre organisation publique ou privée

- Audit ou conseil

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Contrôleur de gestion
- Contrôleur budgétaire
- Gestionnaire de projets
- Auditeur/Auditrice interne
- Chef de projet
- Consultant(e) et auditeur externe
- Responsable des systèmes d'information

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 641 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	35 103
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
Un dossier de candidature spécifique à la formation continue est en ligne sur :
<http://www.iae.univ-paris12.fr/formation/continue>

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Les candidats à la formation en apprentissage doivent être ressortissants de l'Union européenne ou détenteurs d'un permis de travail à temps plein.

Pour un premier contrat d'apprentissage, ils doivent être âgés de moins de 26 ans à la date de sa signature.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

Dispositif VAE (Responsable pédagogique de la formation, personnes ayant contribué aux enseignements et représentants du monde professionnel)

Enseignants - chercheurs et professionnels

Validation des acquis de l'expérience (type 82)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP24211

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.iae.u-pec.fr/>

<http://fseg.u-pec.fr/>

IAE Gustave Eiffel

Faculté de sciences économiques et gestion

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Fiche officielle (France Compétences)

